

Nombre de conseillers

En exercice : **26**

Présents : **18**

Absents : **8**

- dont suppléé : **1**

- dont représentés : **4**

Votants : **23**

- dont « pour » : **23**

- dont « contre » : **0**

- dont abstention : **0**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept mai à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt et un mai se sont réunis en visioconférence sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, BANCILLON BOE Fabienne, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal arrivée à la question N°4, MM. BOUGUYON Yvan, GARNIER Louis Gabriel, ORTUNO Miguel, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric et GASTON Arnaud.

EXCUSES : M. BARNEAUD Christophe ayant donné pouvoir à Mme BANCILLON BOË Fabienne, Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. GARNIER Louis Gabriel, M. OLIVERO Albert ayant donné pouvoir à Mme JACQUES Elisabeth, M. CAPEL Denis ayant donné pouvoir à M. GASTON Patrick et M. FERRON Jean suppléé par Mme DONNEAUD Chantal.

SECRETARE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

Délibération n° 2021/83

OBJET : REGIE UBAYE SKI - REPRISE SUR PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES FINANCIERS.

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2321-2 relatif aux dépenses obligatoires, et ses articles R 2321-2 et R 2321-3 relatifs aux provisions ;

VU l'arrêté du président de la CCVU n°2013/82 du 21 novembre 2013, actant la contractualisation d'un prêt auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Provence Alpes Corse, sise Place Estrangin Pastré 13006 MARSEILLE, pour un montant de 1 000 000 € dans le cadre de la reprise de la station de ski du Sauze Super Sauze ;

VU la délibération n°2013/133 de la CCVU en date du 30 octobre 2013 autorisant la signature du protocole de reprise de la station du Sauze et de la convention de séquestre ;

VU le contrat de prêt n°A29130ZQ y afférent, signé le 27 novembre 2013 avec la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Provence Alpes Corse ;

VU la libération du séquestre effectuée par virement sur le compte de la CCVUSP en date du 22/05/2019 et du 16/10/2019 ;

VU la délibération n°2019/211 en date du 17 décembre 2019 décidant de constituer une provision pour risques et charges à hauteur de **76 022 €** dans l'attente de l'aboutissement de la négociation avec la Caisse d'Epargne pour le remboursement anticipé du prêt susvisé ;

VU la délibération n° 2021/07 en date du 28 Janvier 2021 décidant le remboursement par anticipation dudit prêt contracté auprès de la Caisse d'Epargne ;

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 18 mai 2021 ;

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation réuni le 20 Mai 2021 ;

Sur proposition de M. Yvan BOUGUYON, Vice-Président délégué aux finances ;

Après délibéré,

- **DECIDE** d'effectuer la reprise de cette provision à hauteur de **76 022 €** qui correspond pour partie aux frais liés au remboursement de l'emprunt par anticipation sur l'exercice 2021.
- **DIT** que les crédits correspondants à cette reprise ont été prévus à l'article 7865, budget Régie Ubaye Ski 2021.
- **AUTORISE** la Présidente à effectuer l'écriture comptable nécessaire (titre de recette).

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus
Pour extrait certifié conforme



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

C.C.V.U.S.P

Séance du 27 mai 2021